

Pour vous représenter au conseil d'administration de l'Inserm, **votez SNCS-FSU**, engagé·e·s au quotidien pour nos métiers de la recherche publique

Vous avez reçu cette semaine un message intitulé "Personnel et confidentiel - Election au Conseil d'Administration de l'Inserm", il contient toutes les instructions pour vous permettre de voter pour vos représentants au conseil d'administration de l'Inserm. Le vote se déroulera entre le mardi 26 janvier à 09h00 et le mardi 2 février à 14h00 et vous aurez besoin des informations contenues dans ce premier message pour voter de façon électronique.

En cas de perte de votre identifiant ou mot de passe, veuillez utiliser le support en ligne à l'adresse <https://inserm.neovote.com/support>

Alors que les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) ou le Conseil Scientifique (CS) sont des instances consultatives qui conseillent scientifiquement la Direction de l'Inserm, le Conseil d'Administration (CA) vote les propositions budgétaires et organisationnelles pour l'Inserm.

Le rôle essentiel du Conseil d'Administration est de voter le budget de l'Inserm

Aucune attribution financière ne peut être décidée sans l'accord du CA. Le nombre de postes ouverts au concours et leur nature, le nombre de promotions, le nombre d'Unités et d'Equipes créées chaque année, la répartition des crédits entre les différentes actions incitatives, les contrats et les budgets récurrents attribués aux laboratoires Inserm dépendent des décisions budgétaires prises par le CA. C'est par la présentation annuelle du budget que les élu·e·s prennent connaissance, non seulement de la subvention de l'Etat, mais aussi des fonds propres dont dispose l'organisme pour son fonctionnement.

Le CA délibère également sur les grandes orientations, les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut : le plan stratégique, le projet de contrat pluriannuel et le rapport d'activité.

Le vote du budget par le CA est un rendez-vous annuel des plus important pour la vie de notre Institut, sa pluralité et la diversité de ses membres sont garantes du respect des agents qui y travaillent.

Le CA est la seule instance de décision où siègent des représentant·e·s des chercheurs, des chercheuses et des ITA avec les représentant·e·s de l'Etat.

Le CA est **composé de 22 membres** dont 6 représentant·e·s des ministères (Santé, Recherche et Innovation, Enseignement Supérieur, Budget, Economie, Industrie et Numérique), 3 représentant·e·s d'établissements publics à vocation de recherche et d'enseignement supérieur (CNRS, Universités, CHU), 6 personnalités qualifiées (2 représentant·e·s du monde du travail, 2 du secteur économique et social, 2 de la recherche en sciences de la vie et de la santé) et 6 élu·e·s, représentant les personnels de l'Inserm (3 chercheurs, 3 ITA). Depuis 2009, c'est le Président Directeur Général de l'Inserm qui le préside.

Même si **les 6 voix délibératives des élu·e·s** ne peuvent pas, à elles-seules, former une majorité, la présence des représentant·e·s des personnels peut influencer les décisions et futures orientations. En effet, le CA est le seul lieu où **les élu·e·s peuvent interpeler les différents ministères de tutelle** de l'Inserm et faire connaître la perception par les personnels de l'organisme, de son mode de fonctionnement et des réformes. Les élu.e.s s'y expriment librement sur le budget alloué par l'Etat et sur la répartition des dépenses.

Lors de la dernière mandature, notre élue Maude Le Gall, en liaison avec les élu.e.s des autres instances, est intervenue sur les grands problèmes qui ont concerné l'Inserm dans cette période :

- La **faiblesse du recrutement** de titulaires et la **précarisation** de l'emploi scientifique qui rend difficile le maintien des expertises,
- L'**insuffisance du budget** en particulier les sommes allouées au soutien de base des laboratoires, source de tensions empêchant de mener des recherches sereinement
- L'**inégalité des carrières** femme-homme,
- L'augmentation croissante des **risques psycho-sociaux**,
- Les menaces évidentes d'aggravation de tous ces points par la Loi de Programmation de la Recherche qui favorise avant tout le fonctionnement sur projets.

Tout au long de sa mandature notre élue a travaillé avec les autres élu.e.s au CA pour porter une voix unitaire et forte. Elle a dénoncé le manque de soutien aux laboratoires, la précarité et les inégalités professionnelles, et voté contre les projets de recapitalisation des SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) dénonçant l'inefficacité de la plupart de ces nouvelles structures de valorisation de la recherche.

Au dernier CA de décembre 2020, notre élue s'est encore une fois fortement opposée au budget, tant pour son montant chroniquement insuffisant que pour sa répartition. Ce budget met en place les premiers *Tenure Tracks* alors que le nombre de recrutements de type CRCN n'augmente pas (60 postes par an depuis 10 ans) et que seuls 4 postes DR2 externes sont ouverts au concours 2021. Elle a dénoncé le très faible nombre de DR2 à l'Inserm et le nombre insuffisant de promotions CRHC, alors que plus de 200 chercheurs et chercheuses sont au dernier échelon de leur grade depuis plus de 6 ans. Elle a rappelé que ces faibles nombres de promotions accentuent l'inégalité des carrières entre les femmes et les hommes. Enfin, elle a souligné que l'augmentation de 3% du budget, présentée comme exceptionnelle, ne compense pas le retard des dernières années et n'est pas suffisante pour permettre à chacun·e d'exercer son métier dans des conditions correctes et aux laboratoires de pérenniser leurs expertises.

En revanche elle a voté pour le forfait mobilité durable et pour la prise en charge des actions de formation mobilisées dans le cadre du compte personnel de formation.

**VOTER POUR LES CANDIDAT·E·S DU SNCS-FSU, C'EST
VOTER POUR DES CHERCHEUSES ET DES CHERCHEURS
QUI SONT EN ACTIVITE DANS LES LABORATOIRES ET**

PARTAGENT LE QUOTIDIEN DES PERSONNELS DE L'INSERM.

Les candidat·e·s du SNCS-FSU s'engagent

- à faire entendre la voix de toutes les catégories de personnel,
- à informer en retour tous les personnels des dossiers en cours,
- à agir pour que l'Inserm :
 - demeure maître de sa politique scientifique, dégagée des pressions financières et / ou politiques,
 - offre un nombre croissant de postes de titulaires et de promotions aux chercheurs et aux ITA,
 - attribue à ses laboratoires des crédits récurrents à la hauteur de l'ambition scientifique qui doit être celle de notre pays, dans le contexte d'une progression continue du front des connaissances.

1. PATRICIA KRIEF, CRHC, PARIS

Hématopoïèse normale et pathologique : émergence, environnement et recherche translationnelle UMRS 1131, Paris

membre du CS, ancienne membre de la CAP, ancienne membre de section du Comité National,

2. LAURENT CORCOS, DR2, BREST

Génétique, génomique fonctionnelle et biotechnologies, UMRS 1078, Brest

membre de la CAP et de la CPAT, ancien membre du CS et de CSS

3. SYLVIE BABAJKO, DR2, PARIS

Centre de Recherche des Cordeliers, UMRS 1138, Paris

membre du CTEP et de la CAP, ancienne membre de CSS

4. GILLES FREISS, CRHC, MONTPELLIER

Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier,

UMRS 1194, Montpellier, membre de CSHSCT, ancien membre de CSS

5. ANNE-LOUISE LEUTENEGGER, CRCN, PARIS

NeuroDiderot, UMRS 1141, Paris

membre du CS, ancienne membre de CSS

6. MICHEL SAMSON, DR1, RENNES

Institut de recherche en santé, environnement et travail, UMRS 1085, Rennes

membre du CS, ancien membre de CSS

Pour en savoir plus sur les actions et revendications du SNCS
connectez-vous : <http://sncs.fr>